

Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, René PADERNOZ, Christian CHAPEAU, Patrick MILLION BRODAZ,	Jean-François HEBRARD
Communauté de communes Val Guiers	Gilbert GUIGUE, Joël PRIMARD, Robert CHARBONNIER, Isabelle CASSET,	Paul REGALLET
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Denis GUILLERMARD, Annick CHEVALIER, André BOIS, Alain GUICHERD	Raymonde GIRARD

Pouvoirs : J. PROVENT à G. DUMOLLARD, S WEIBEL à A GUICHERD

Délégués suppléants présents sans droit de vote : Paul BERTHIER

Excusés : J. PROVENT, N. VERGUET, I. BERTHIER

1- ACTUALITES

✓ PRESENTATION DU BILAN D'EN AVANT PAYS LE LIVRE (EAPLL)

Le Président invite A. Desbenoit à présenter la vidéo réalisée par B. Cabrit de Skope Pictures, à l'occasion d'EAPLL de novembre 2019 ainsi que les conclusions quantitatives et qualitatives de cet événement. Cette vidéo est visible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=SrZc7YHBzY4>

Cette édition prévoyait 3 jours de temps forts à Domessin, Dullin et Yenne (800 visiteurs) et 3 semaines de "mises en bouche" (900 visiteurs), avec au total 58 événements et animations. De plus une journée a ensuite été dédiée aux professionnels (et bénévoles) pour une formation autour de la BD. (2020 année de la BD)

Point de vigilance : veille à ne pas mélanger les temps famille et les temps de tables rondes qui ne sont pas compatibles sur des créneaux consécutifs.

Souhaits exprimés : disposer d'une page internet pour une prochaine édition. (pas seulement la page Facebook de la lecture)

Budget final : 37 965 €, avec 26 500 € de subventions et 11 465 € de reste à charge pour le Smaps.

Le Président conclue en disant que cette édition était très intéressante et avec des résultats positifs. Tout cela a nécessité un gros travail et une préparation qui a débuté longtemps à l'avance, notamment avec la mobilisation des services techniques locaux. Il souligne quelques difficultés et souhaite qu'à l'avenir les besoins et consignes d'installation soient encore davantage précisés. Pour cela il propose d'approfondir les conventions tant avec les communes d'accueil et leurs services techniques qu'avec les artistes.

Thèmes envisagés pour 2021 : les 5 sens, l'aventure et la liberté, vivre ensemble/tolérance, écologie et environnement, ...

✓ CTS 2020 : NOUVEAUX DOSSIERS SOUMIS AU COMITE SYNDICAL (pas de COPIL CTS programmé)

- MAM Maison d'assistantes maternelles à Traize

G. Dumollard indique qu'il s'agit de la création d'une MAM à Traize, avec l'aménagement du rez-de-chaussée du presbytère (ancienne cantine) afin de répondre à la demande et de favoriser la pérennité du groupe scolaire (RPI pour 4 communes). Le maître d'ouvrage est la commune de Traize. Les travaux sont prévus de façon à démarrer l'accueil à la rentrée de septembre 2020 avec une capacité d'accueil de 12 enfants et une ouverture de 7h à 20h. La gestion sera assurée sur un mode associatif. Le montant des travaux s'élève à 60 000 €. (Agrément du médecin de PMI requis)

Le Président indique qu'une dotation du CTS entre 20 et 30 000 € pourrait être allouée.

- Aménagements touristiques de la CCVG en lien avec la Via Rhôna

R. Charbonnier indique que ce dossier consiste en la réalisation d'aménagements permettant de développer le secteur de St Genix sur Guiers en lien avec la Via Rhôna. Equipements pressentis : bancs et tables, toilettes, arceaux, signalétique, ... Le dossier technique est en cours de montage. Son montant est évalué à 1,6 M€. Il pourrait se dérouler en plusieurs phases dont une première dès 2020. Sur cette tranche, un soutien du CTS pourrait être alloué sur le reliquat de CTS 2020. Le montant sera précisé une fois le dossier remis.

Et pour mémoire :

- **Les chœurs du Guiers** : la subvention de ce projet de concert pour la fête de la musique est orientée vers le FDAL des conseillers départementaux.

✓ LECTURE PUBLIQUE : INTEGRATION DE LEPIN LE LAC DANS LE REZOLIRE

Le Président informe de la demande de la Commune de Lépin Le lac d'intégrer le ReZoLire à compter du 1^{er} mars 2020 officiellement et de façon opérationnelle seulement au 1^{er} septembre, le temps de procéder à l'informatisation, aux formations, à l'intégration dans le catalogue... Cette intégration nécessite l'accord de tous les membres du ReZolire par délibération, le plus tôt possible.

✓ MOBILITE : SUITE A LA REUNION AVEC LE CEREMA

Le Président souhaite faire un état des lieux sur ce sujet. A. MASBOU rappelle que, sans délibération, la compétence revient à la région. Prendre la compétence n'oblige pas à l'exercer immédiatement et dans sa totalité. Le Président présente l'intérêt de travailler de façon collective et rappelle la proposition du CEREMA d'accompagner le territoire sur un Plan de Mobilité Simplifié en tant que territoire pilote. Il propose de prendre une délibération de principe sur ce projet. Le Cerema pourrait alors aussi aider à la rédaction de la compétence homogène entre les 3 EPCI sur ce sujet. *Voir Délibérations sur ce sujet.*

✓ SPPEH SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Les Présidents informent que les 3 EPCI ont récemment délibéré sur ce nouveau service public.

✓ PLAN TOURISME REGION (voir convention signée et dossier en annexe)

Les présidents du Smaps et des Communautés de communes informent le Comité sur la rencontre qui a eu lieu samedi 29 février 2020 à la Maison du lac avec L. Wauquiez. Elle a permis de présenter et d'acter avec la Région, le dossier tourisme Avant Pays Savoyard Chartreuse dont les grands axes sont les suivants :

- intégrer l'APS Chartreuse dans le label "Territoires d'excellence Pleine Nature",
- intégrer l'APS Chartreuse dans le dispositif "Montage 4 saisons" (reconversion des stations de moyenne montagne),
- accompagner les projets d'investissements en faveur de l'hébergement (quantité de l'offre et qualité),
- développer l'offre d'itinéraires de tourisme de pleine nature par la création de voies vertes et chemins de randonnées, avec notamment :

⇒ Financement intégral des chaînons manquants d'une "Voie verte des cinq lacs" permettant d'intégrer le lac de Paladru au projet d'itinéraire cyclable reliant les lacs alpins (Léman, Annecy, Bourget et Aiguebelette)

Une convention a été signée entre la Région, le PNR de Chartreuse, les 4 communautés de communes de Yenne, Val Guiers, Lac d'Aiguebelette et Cœur de Chartreuse et le Smaps qui stipule que :

- ces projets pourront s'inscrire notamment dans le cadre des dispositifs régionaux (hébergements, "Territoire d'excellence Pleine Nature", "itinérance" par ex.),
- ces projets devront être structurants pour le territoire, et respecter la règle d'or "aménager et qualifier sans dénaturer",
- la Région sera associée à la gouvernance.

G. Dumollard souligne l'importance du travail en commun et en complémentarités qui a été réalisé et qui permet d'obtenir des aides régionales qu'aucun territoire n'obtiendrait en se présentant seul.

Après les élections, de nouveaux rendez-vous devront être organisés pour construire un dossier composé de 4-5 projets concrets et détaillés par EPCI, avec des actions dès 2020.

Enfin, le Président indique qu'il a d'ores et déjà annoncé au Département de la Savoie qu'une coordination Région/ Département devra être prévue sur ce dossier, pour des financements croisés.

2- Délibérations

✓ PLU DE LA BRIDOIRE

G. Dumollard présente les points sur lesquels des réserves ont été émises et notamment des surfaces en extension pour l'habitat non compatibles avec le Scot et une densité moyenne insuffisante. Par ailleurs quelques observations sont relevées notamment pour intégrer tous les réservoirs écologiques et zones humides, préciser les destinations économiques des zones d'activités et compléter les informations sur les déplacements doux par exemple.

Il est rappelé de façon générale le besoin de réunion des Communes avec le Smaps et l'Etat avant l'approbation finale pour montrer comment les réserves éventuelles ont pu être levées.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ PARCOURS ARTISTIQUES : CONVENTION 2019-2020

Le Président informe que la convention 2019 – 2020 sur les Parcours artistiques sera signée sur la base des mêmes modalités qu'en 2018-19. Cette convention définit les rôles respectifs de chacun des signataires : Département, SMAPS, Communautés de communes et SIVU des Sports associés, ainsi que les interventions des structures artistiques et culturelles conventionnées, appelées "opérateurs" associées aux Parcours. Le SMAPS a en charge le

portage administratif, technique et financier des Parcours artistiques. Il percevra à ce titre l'ensemble des financements correspondants du Département, des Communautés de Communes et du SIVU et effectuera les versements aux structures conventionnées correspondantes qui sont définis dans la convention.

Le SMAPS percevant en début d'année un acompte du Département de 25% du montant habituellement versé de 48 000€, celui-ci pourra être reversé dans les mêmes proportions aux opérateurs dès réception de la somme sur le compte du SMAPS comme suit :

Opérateur	Montant total de la subvention allouée sous réserve de vote des budgets (hors projets artistiques)	56% de part du Département	25% d'acompte à verser
CESAM	25 000	14 000	3 500
Alchimie	23 450	13 132	3 283
CCLA	13 920	7 795	1 949
Vocalaise	2 000	1 120	280
Synfonia	3 500	1 960	490
CCGO	17 870	10 007	2502
Total	85 740	48 014	12 004

Cette année, le Département versera un complément "Projet Artistique" à deux structures (en plus des montants inscrits dans le tableau ci-dessus) : 2000€ au CESAM pour son projet de Comité d'Action Culturelle et 1000€ au SMAPS qui permettra de payer le projet d'Education Artistique et Culturelle conduit par le Radio Musée Galletti.

Le SMAPS a également en charge la coordination des Parcours. En lien avec la Direction Départementale de la Culture, le SMAPS procédera à l'évaluation et au bilan annuel des Parcours. Ces analyses permettront de mieux préparer les modalités de l'année suivante.

Le Président indique que le SMAPS peut également, le cas échéant, être maître d'ouvrage d'actions dans le cadre de ces Parcours. Ceci peut se produire dans le cadre par exemple du retrait d'une des structures conventionnées.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **CONTRATS CADRES AVEC LE CDG73**

Le Président indique qu'il s'agit de recueillir le mandat du Smaps dans le cadre du lancement par le CDG d'une consultation pour l'assurance des collectivités en matière de risques statutaires et prévoyance :

- **risques statutaires** : décès, accident du travail, maladie professionnelle, congés de longue maladie ou longue durée, maladie ordinaire, maternité, incapacité de travail, accident ou maladie imputable au service...

Le contrat actuel étant échu au 31/12/2020, le CDG a décidé de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour un nouveau contrat d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

- **risque prévoyance** : mise en œuvre d'une démarche mutualisée en vue de conclure une nouvelle convention de participation pour le risque "prévoyance" (2021-2026).

Pour les deux contrats cadres, il est proposé de :

- ⇒ s'engager dans la démarche,
- ⇒ mandater le CDG pour la procédure,
- ⇒ communiquer au CDG les caractéristiques de la population concernée,
- ⇒ prendre acte que l'adhésion n'interviendra qu'à l'issue de la procédure.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

- **Poste de développeur économique** mis à disposition d'Aura Entreprises en Savoie : fin du temps partiel à 80 % et retour à 100 % à partir de début juillet 2020. Financement assuré par AURA Entreprises en Savoie. Les indices restent identiques avec une augmentation périodique du RIFSEEP, compensée par les recettes AURA Entreprises en Savoie.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

- **Poste de direction** : le Président indique que la procédure de recrutement a été conduite dans sa totalité : avec vacance de poste, offre d'emploi et publication. L'appel à candidatures a rassemblé 6 candidatures dont deux entretiens le 4 mars. Après analyse, le Président propose de renouveler le contrat de la Directrice en CDI suite à sa candidature et suite aux 6 années d'activité dans la structure. Les missions restent identiques, les indices appliqués : IB 896 / IM 730 et avec une demande de passage à temps partiel à 90 %.

Vote des membres du Comité syndical :

Contre : 2 (D. Guillermand et S Weibel par pouvoir à A. Guicherd) ; **Abstention : 0** ; **Pour : 15.**

- **Tableau des emplois : au 5 mars 2020**

Emplois permanents	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service		CTS	Leader	Autres	TOTAL Subv	Reste à charge
Filière administrative										
Attaché principal	A	1	1	37h	Armelle Devinant	30 000		Alcotra 4500	34 500	41 100
Attaché territorial	A	5	5	37h	Christophe Maurel	26 000	43 000 3 000	N 2000 5 000	31 000	24 700
				37h	Philippe Beluze (TPartiel)	14 970		43 000	11 600	
				37h	Alice Desbenoit (TPartiel)			17 970	24 900	
				6h	Marie Payart (TPartiel)	2 000		46 000	0	
					Denise Vibert			Aura 46 000	2 000	8 100
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	37h	Jennifer Bretton	2 000	9 600		11 600	10 400
Filière technique										
Ingénieur principal	A	1	1	31h30	Adeline Masbou	20 000			20 000	43 900
Emplois non permanents										
Filière technique										
Technicien territorial	B	1	1	28h	Kevin Gueffier	4 000			4 000	29 200
Filière culturelle										
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	2	28 h 28 h	Mélanie Arrivé Lise Estragnat		10 000	RezoLire : 25 100 EPCI : 6 000 DRAC : 17 000 CTEAC : 5 000	63 100	3 900
						98 970	65 600	108 600	273 170	197 800
						MS : 470 970 €			58 %	42 %

Tableau des emplois au 5 mars 2020

Situation au 05 mars 2020

✓ **ETUDE TEPOS**

A la demande de l'ADEME, il est proposé une délibération, plus détaillée que les précédentes et conforme au cahier des charges régional, pour déposer le dossier de candidature. Elle comprend les éléments suivants :

"Vu les délibérations relatives à la candidature TEPOS (04/09/2019 ; 24/10/2019 ; 12/12/2019),

Vu les conclusions du diagnostic présentées par le bureau d'études B&L Evolution aux membres du Comité syndical le 6 février 2020, il est possible de déposer le dossier de candidature pour répondre au dispositif TEPOS en lien et en partenariat notamment avec les Communautés de communes de Yenne, Val Guiers et Lac d'Aiguebelette

Le Président rappelle le contenu de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conformément au cahier des charges type proposé par la région. Il comporte 3 volets :

- 1- **Etudes préalables** : l'état des lieux doit porter sur l'établissement des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire et recenser les politiques menées et les projets en cours :
 - ⇒ bilan des consommations énergétiques par secteur et par usage et bilan des émissions de gaz à effet de serre par secteur,
 - ⇒ bilan des politiques menées et recensement des projets en cours,

L'évaluation des potentiels du territoire sera établie dans le domaine des économies d'énergie et des énergies renouvelables selon les ressources locales,

 - ⇒ potentiels des sources d'énergie renouvelable, éolien, biomasse, bois énergie, et méthanisation, hydraulique, solaire, thermique et photovoltaïque géothermie.
- 2- **Animation et définition d'un programme d'actions pluriannuel** : élaboration d'une stratégie énergétique partagée et d'un programme d'actions :
 - ⇒ cette phase doit permettre la définition des enjeux, la formation d'une vision partagée, le choix d'une stratégie énergétique territoriale visant des objectifs chiffrés aux horizons 2020 et 2030 et l'établissement d'un programme d'actions impliquant l'ensemble des partenaires,
 - ⇒ les actions portent sur des projets d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie renouvelable mais également sur l'accompagnement au changement de comportement, levier essentiel de la sobriété.
- 3- **Conduite du programme et participation à la coordination régionale** : conduite animation et suivi du programme :
 - ⇒ engagement de la phase de transition énergétique du territoire : inscrire la dynamique de changement dans la durée,
 - ⇒ durant les 3 années : réunir les acteurs impliqués ou leurs représentants, établir des bilans de réalisation des actions et évaluer les résultats du programme.

La délibération vise à

AUTORISER le Président à souscrire au dispositif TEPOS en lien notamment avec les Communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard (Yenne, Val Guiers et Lac d'Aiguebelette)

SOLLICITER les financements auprès de la Région, au titre du dispositif TEPOS, sur une enveloppe triennale de 100 000 € selon un programme en cours de rédaction

DIRE que les crédits sont inscrits au BP 2020

AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération".

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **DELIBERATIONS SUR LA MOBILITE**

Le Président fait suite aux échanges liés aux actualités et propose :

- **sur le Plan de Mobilité Simplifié avec l'accompagnement du CEREMA** : une délibération de principe pour acter d'un Plan de Mobilité Simplifié en bénéficiant de l'accompagnement du CEREMA. Cette délibération vise à autoriser le Président à solliciter l'intervention du CEREMA et à travailler à la préparation d'un Plan de Mobilité Simplifié pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

- **Sur la poursuite du travail avec Grand Chambéry et le SCOT de Métropole Savoie** : une délibération actant de la volonté de l'Avant Pays Savoyard de rester engagé dans le travail avec ce grand territoire sur la mobilité et notamment concernant la connexion avec le projet de RER entre Aix et Montmélian par St André le Gaz et Aiguebelette.

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

✓ **VOTE DU BP 2020 (Voir document joint)**

Le Président détaille le contenu du budget prévisionnel, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il fait remarquer que les dépenses sont maîtrisées et que le BP 2020 est proche du BP 2019 bien qu'intégrant toujours de nombreuses actions et trois stagiaires (signalétique, maraichage, communication). Il indique que les 2 études (Schéma directeur cyclable et Etude TEPOS) ont été inscrites en investissement du fait des achats d'équipements associés (éco compteurs et vélos à assistance électrique). Cela permet d'équilibrer le budget de fonctionnement, par contre le budget d'investissement est présenté en suréquilibre.

Il rappelle que les cotisations des 3 EPCI membres restent sur la base de 10 € par habitant.

Il présente aussi les opérations permettant la clôture du budget annexe relatif à l'ORC.

Section de fonctionnement équilibrée à 1 151 641.10 €.

Section d'investissement : dépenses 208 830 €, recettes : 452 530.73, soit un excédent de 243 700.73 €

Vote des membres du Comité syndical : favorable à l'unanimité des votants

3- Questions diverses

✓ **AVENANT LEADER RELATIF A LA RESERVE DE PERFORMANCE**

Le Président informe que 254 000 € complémentaires ont été attribués (sur 275 000 € sollicités).

✓ **RAPPEL DES ECHEANCES**

- Election des EPCI : avant le 17 avril,
- Installation du Smaps : avant le 15 mai – 6 titulaires + 6 suppléants de chaque EPCI.

Cela se répercute sur les délais pour les projets : PLU / SCOT - Etude Habitat - Schéma directeur vélo - Etude Tepos
Néanmoins les instances restent actives jusqu'à leur renouvellement et notamment le Président demeure l'ordonnateur jusqu'à l'élection de son successeur.

Pour clore cette séance et ce mandat, le Président remercie toutes celles et ceux, élus et techniciens qui ont porté le syndicat depuis plus de 30 ans. Il rappelle que le Smaps bénéficie de chargés de missions de grande compétence qui assurent pour les communes et les communautés de communes du territoire des services d'ingénierie et de veille, et que de nombreux territoires aimeraient les avoir. C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt pour la diversité des missions qu'il a accompagné le Smaps depuis sa création. Il lui souhaite de pouvoir continuer à œuvrer et s'adapter pour rester au service du territoire. Après ses remerciements à tous les membres du Comité syndical et leur avoir souhaité bon vent dans la période électorale, ainsi qu'aux agents du Smaps, il propose à tous de partager un buffet campagnard en cette fin de dernière séance.

Le Président
Gilbert GUIGUE



Intitulé	57 000,00	47 282,00	57 000,00	57 000,00	38 900,00	25 000,00	38 900,00	30 000,00
OPAH Animation								
ASDEE convention		150,00						
Publication et dépliant OPAH		478,80						
Programme ADE		3 722,50						
Convention ADE		500,00						
Etude habitat - Vivente		29 235,82						
prestations acteurs / habitat								
SPFH - prestations								
SCOT								
chef de projet SCOT		60 247,34						
Technicien SIG		21 518,26						
Déplacements		2 101,54						
Formations		1 510,00						
Honoraires								
ADDEH bureau avocat		1 000,00						
Maintenance estri Arago SIG		1 400,00						
Technicien SIG		2 000,00						
Sommaire évaluation annuelle - fees et cérémonies		98 955,89						
Etudes								
Sub Maillon - Chire Agri		2 500,00						
Modification MODELOS Id		1 000,00						
Etude déplacements ménages		3 500,00						
Dépenses imprévues (022)		12 172,68						
Charges exceptionnelles (678)								
Dotations Initiative Savoie		10 000,00						
Virement section d'inv								
Donation aux aménagements								
Total fonctionnement	1 411 192,88	40 636,83	1 095 801,96	1 151 641,10	1 151 641,10	1 411 192,88	1 151 641,10	1 151 641,10
Investissement								
Matériel de Bureau - photocopieur		2 000,00						
Pc + tel		2 000,00						
Access Très Haut Débit		11 000,00						
Ordinateur AAP Vélo		2 000,00						
Etude Schéma directeur vélo								
Eco compteurs / Schéma vélo								
Etude TEPOS								
Vélos de service pour l'équipe projet								
Véhicules								
Structurel, mutualisation, Assocs, Equipements								
Demies Type IGN								
données - SCOT								
Solde Terres Neuves								
Logiciels bib réseau								
SP, Eco mobilité								
Subvention aux Communes / CDVA Bib numériques								
Remboursement Avance Leader Png								
CEE Tropy								
Dépenses imprévues								
Total investissement	875 500,00	1 011 934,48	208 830,00	1 360 471,10	1 360 471,10	800 000,00	963 905,16	322 860,73
TOTAL F + I	2 286 692,88	2 097 736,44	1 360 471,10	1 360 471,10	1 360 471,10	2 211 942,88	2 502 378,27	1 604 171,83

SWITSESE BUDGET GENERAL	Résultat Fonctionnement	81 761,10
Résultat cuture DA 2019	Résultat Investissement	322 860,73
Résultat 2019	Résultat 2019	404 641,83
Recettes	Dépenses	21 285,71
50 950,00	21 285,71	
23 794,29	Résultat 2019	

Reversement Etat 19 203,57 €
Reversement au bp général 10 500,72 €

243 700,73
243 700,73
En suréquilibre, avant dérogation

